



TOSNY LE 19 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réunion Ministère de l'Intérieur du 18 décembre 2012

En date du 18 décembre 2012, la commission Police Municipale composée de Monsieur Jean Louis BLANCHOU Préfet, Monsieur Yves MONART Inspecteur Général de la Police Nationale, Monsieur Jérôme Millet de la Gendarmerie Nationale, créée à la demande de Monsieur VALLS Ministre de l'Intérieur ont reçu notre délégation CFTC-POLICE MUNICIPALE composée de Patrick CARRE Président, David MESERAY Vice-Président, Roland MARUSZZCAK membre du bureau et conseiller technique.

Il semblerait que Le ministre de l'intérieur veuille réellement prendre le dossier Police Municipale en main et a commandé à cette commission de lui fournir un rapport complété de propositions concrètes en ordre prioritaire pour le premier trimestre 2013.

Nous avons bien fait comprendre à Monsieur le Préfet, que nous sommes une organisation qui se veut constructive, une force de propositions cohérentes et légitimes et voulant être reconnue comme telle. Le dialogue avant toute intervention plus forte.

Le volet social a été longuement évoqué, notamment l'ISF OBLIGATOIRE inclus dans le calcul des droits à la retraite, la suppression des quotas pour la promotion interne., la professionnalisation du cadre d'emploi des APM toutes catégorie confondues, la suppression de la sur-cotisation CNFPT pour les formations obligatoires qui pénalise pour nous le recrutement plus nombreux des policiers municipaux en accroissant les coûts de fonctionnement et l'harmonisation du fonctionnement des police municipalisation,

Coté équipement : l'obligation d'armer en 4^{ème} catégorie (armes a feu) tous les agents assurant des missions de police avec la formation préalable à l'armement inclus dans la FIA et l'attribution obligatoire du gilet pare-balle. Les moyens de communications avec les forces de l'Etat.

Nous avons également lourdement insisté sur la responsabilité des Élus qui devraient à notre avis être soumis à un « code de déontologie sur les activités de police municipale » pour éviter tout dérapage par des élus. La création d'un « code de la police municipale contenant tous les textes nous

CFTC POLICE MUNICIPALE
85 RUE CHARLOT 75140 PARIS CEDEX 03
06.52.67.11.67

Email contact patrickcarrecftc@free.fr

Site internet WWW.CFTCPOLICEMUNICIPALE.UNBLOG.FR

régissant » à l'instar du code de la sécurité intérieur, en prenant comme modèle la circulaire de 2003 N°INTD0300580

Nous ne pouvons ici évoquer tout l'entretien qui a duré plus de deux heures mais avons la certitude d'avoir été entendu et bien compris.

Monsieur le Préfet ne nous a pas caché que toutes nos demandes, tous syndicats confondus, ne pourront être prise en compte dans leur totalité mais qu'il existe une réelle volonté du Ministre de faire avancer ce dossier.

Nous avons effectivement le sentiment que l'avenir nous concernant est, espérons-le vraiment, à l'aube de nouvelles avancées statutaires car le Ministre a bien compris qu'aujourd'hui, l'État ne peut plus à lui seul assumer les missions de tranquillité et sécurité publiques, non par faute de moyens mais au vu de la conjoncture actuelle.

Les Police Municipales doivent être reconnues par l'État à leur juste valeur et il est important pour l'État de bien encadrer notre force de police qui est devenu incontournable.

Nous concernant, message bien reçu mais nous restons très vigilant à la mise en place des avancées que l'on nous proposera.

Pour la délégation, le Président

Patrick CARRE

CFTC POLICE MUNICIPALE
85 RUE CHARLOT 75140 PARIS CEDEX 03
06.52.67.11.67

Email contact patrickcarrecftc@free.fr

Site internet WWW.CFTCPOLICEMUNICIPALE.UNBLOG.FR